



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 617-2023

Règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la Municipalité de Saint-Paul

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 617-2023, règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la Municipalité de Saint-Paul.

Ledit règlement 617-2023 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du
mois de juin deux-mille-vingt-trois.**

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP